



N°3 - Janvier 2006



**LE BULLETIN DU
GROUPEMENT
LANGUEDOC**

Aveyron – Gard – Hérault - Lozère

SOMMAIRE

2 Editorial et Bureau

3 Compte-rendu de l'Assemblée Générale du groupement « Languedoc »

3 Le point sur les sorties 2005

4 Zones humides de l'Hérault (1) La réserve naturelle du Bagnas sauvée des eaux

5 Zones humides de l'Hérault (2) Le nouvel aménagement des Grand et Petit Travers

6 Comment nomme-t-on une nouvelle espèce ?

7 Les flux de gènes : un bref aperçu

8 Le point de vue de..... Jean-Philippe Anglade sur « *Ophrys virescens* PHILIPPE in GRENIER 1859 dans le Gard »

11 Les observations remarquables dans nos départements en 2005



SOCIETE FRANÇAISE D'ORCHIDOPHILIE

BULLETIN DU GROUPEMENT LANGUEDOC

Aveyron - Gard - Hérault - Lozère

N°3 janvier 2006

Editorial

Nouvelle année, nouvelle présentation. Ce troisième numéro du bulletin du groupement Languedoc a pris du volume, avec l'ambition du bureau, et le soutien du siège de la SFO, de lui donner plus d'envergure, à l'image d'autres bulletins régionaux.....dans la limite de nos moyens financiers. Mais 2006 sera avant tout celle du changement des statuts de groupement qui le feront évoluer en association indépendante, bien que liée à la SFO, la reconnaissance auprès des autorités locales étant l'un des arguments majeurs qui a justifié cette mutation. L'assemblée générale de l'an passé a voté cette transformation. Il nous faudra donc élire un conseil d'administration et un nouveau bureau, pour prendre le nom de Société Française d'Orchidophilie du Languedoc (SFOL). A vos marques.....

Le groupement Languedoc de la SFO

Le bureau

Président : Michel Nicole micole@wanadoo.fr
Vice-président : Jean-Philippe Anglade anglade@aol.com
Secrétaire : Stéphane Launay nadetsteph@oreka.com
Trésorière : Geneviève Conejero conejero@ensam.inra.fr

Représentants pour les départements

Gard : Francis Dabonneville fran6dabonneville@free.fr
Lozère : Alain Marchal
Aveyron : Jean Porro jean.porro@wanadoo.fr

le site internet du Groupement
<http://perso.wanadoo.fr/michel.nicole/>

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du groupement « Languedoc »

Date : 15 janvier 2005 à 14 heures

Lieu : Centre Culturel Bérenger de Frédol
(Villeneuve les Maguelones, 34)

Le départ de J.P. Hervy, dont tout le monde a reconnu et apprécié le dévouement pour le groupement, a laissé vacante la place de vice-président au sein du bureau. Sur proposition du président, J.P. Anglade est unanimement co-opté pour occuper ce poste.

Un bilan financier et des activités est ensuite présenté aux membres par la trésorière et le président. Parmi les activités 2004, le numéro 2 du bulletin de liaison a été publié. Jean Koenig nous informe de la possibilité d'obtenir un financement spécial de la part du siège pour soutenir ce genre d'action. Il a donc été décidé de soumettre les deux premiers spécimens de ce bulletin au bureau de la SFO.

Au titre de 2005, la liste des sorties prévues est discutée. Jacques Bénet et Vincent Marty nous annoncent qu'ils organiseront chacun une exposition soit itinérante, soit combinée à des sorties d'initiation sur le terrain dans le Gard et l'Hérault. D'autres personnes du groupement, F. Dabonneville, R. Souche et M. Nicole, ont été contactées pour assurer des rencontres de sensibilisation *in situ*. Il a également été demandé (1) de poursuivre les efforts sur la conservation du site de Salonique (F. Dabonneville), (2) de préparer

un dossier sur le Grand Travers dont le site pourrait être menacé par l'aménagement d'une zone de stationnement (R. Souche), et (3) de rester vigilant concernant un projet de création de lotissement sur la station de *Dactylorhiza occitanica* du bassin de St Martin de Londres (P. Feldmann). Il est important de souligner que ces sites menacés font partie intégrante des écosystèmes humides du Languedoc.

Jean Koenig nous a par la suite rapporté le projet de la SFO de transformer les groupements en association de type « loi 1901 ». Un débat s'est instauré autour de cette idée en mettant l'accent sur les avantages et inconvénients d'une telle mutation ; l'argument majeur étant la reconnaissance juridique au niveau régional. Un vote de l'assemblée a fait ressortir un très large consensus (17 voix pour et 1 abstention) en faveur du passage en association. Il a donc été adopté le principe d'organiser la création de la Société Française d'Orchidophilie du Languedoc dont les statuts exigent d'élire tout d'abord un Conseil d'Administration qui élira ensuite un bureau. Le bureau actuel se propose d'assurer la mise en place de cette réforme d'ici à l'automne.

La réunion s'est achevée par la présentation d'un diaporama sur les *Ophrys* du groupe *bertolonii* par R. Souche. Rendez-vous est donné sur le terrain pour la première sortie, fin février début mars.

Le point sur les sorties 2005

La saison 2005 a été particulièrement marquée par les aléas climatiques : hiver tardif et vigoureux conjugué à une sécheresse accentuée et durable ont perturbé le programme de nos sorties décidé en novembre dernier. La première d'entre-elles a eu lieu début mars pour l'observation des orchidées les plus précoces du département de l'Hérault, au Nord de Montpellier. Quelques très rares *Ophrys lupercalis* puis une vingtaine de pieds d'*O. massiliensis* en début de floraison nous ont sauvé la mise. *Ophrys bilunulata* et *Anacamptis longicornu* fleuriront beaucoup plus tard.

Malheureusement, la seconde sortie de mars, entièrement consacrée à *O. arachnitiformis* et ses deux sous-espèces, *arachnitiformis* et *occidentalis*

(Gard) a dû être annulée. Plus originale fut la rencontre avec les *Ophrys* verdâtres du Languedoc (avril, Nîmes, Gard) qui nous a permis de distinguer très nettement *O. araneola* d'*O. virescens*. *Anacamptis papilionacea* et *Neotinea lactea* y ont également été observées. C'est dans les Corbières (Aude) qu'a débuté le mois de mai avec d'intéressantes observations de *N. conica*, *O. catalaunica*, *O. magniflora*, *O. aranifera*, *O. vasconica*, *O. lupercalis*, *O. sulcata* et *O. scolopax*, puis *O. pallens* pour les plus chanceux.

Mai est avant tout l'optimum de la saison sur les Causses ; la sortie sur celui du Larzac (Hérault) a été très ordinaire ; hormis les paysages, la moisson

a été très classique avec cependant la visite d'une rare station de *Dactylorhiza incarnata*, avant un détour par Lapanouse en Cernon (Aveyron), très proche, pour y voir *O. aveyronensis* et plusieurs hybrides locaux. Une autre sortie remarquable a été celle dédiée aux espèces des tourbières alcalines de la Corniche des Cévennes (Lozère) dont *D. maculata*, *D. fuchsii*, *D. sambucina* et *D. majalis*, puis *P. bifolia* et *P. chlorantha*, *A. coriophora*, *Gymnadenia conopsea* et *Coeloglossum viride*, et sa rare variété *longibracteatum*.



Plus tard, une promenade dans le massif de l'Escandorgue (Hérault) à la recherche d'*O. santonica* nous a donné l'occasion de découvrir une belle station de *D. elata* dont plusieurs individus hybridés avec *D. maculata*. L'examen attentif des sous bois de Pin noirs d'Autriche a révélé *Goodyera repens* en bouton, en compagnie de hampes ou de rosettes d'*Epipactis distans* *E. atrorubens*, *E. muelleri*, *E. helleborine* et *E. microphylla*.



Clichés : *Ophrys massiliensis* : G. Joseph ; *Neotinea conica* : M. Nicole; *Dactylorhiza majalis* : J.P. Anglade

Zones humides de l'Hérault (1) la réserve naturelle du Bagnas sauvée des eaux

Le journal du Conseil Régional du Languedoc Rousillon, Septimanie, publiait en avril 2005, un article intitulé « Bagnas : un drame écologique évité ». Il nous apprenait que la réserve naturelle du Bagnas, entre Agde et Marseillan, avait sauvé sa peau en échappant à un projet d'aménagement touristique destiné à en faire un parc de loisir dédié à Jules Verne. Dans un souci de renforcer la protection de cette zone littorale, cette idée a été abandonnée dans le cadre du projet de schéma régional de la biodiversité lancé par le Conseil Régional (Anonyme, 2005).

Les marais du Bagnas de 561 hectares d'importance internationale, classés en réserve naturelle depuis 1983, se distinguent par la variété de leurs milieux naturels entre plages, dunes, marais et roselières qui abritent près de 240 espèces d'oiseaux dont le Héron pourpré, 24 espèces de mammifères, sans compter les reptiles, les amphibiens, les insectes, les poissons et les mollusques (Fornairon, 1984). Au plan floristique, se sont plus de 230 espèces végétales qui ont été recensées sur ce site.

Les inventaires orchidophiles réalisés dès 1996 ont révélé la richesse de cette réserve naturelle et de ses environs (Hervy *et al.*, 1999) ; elle abrite en effet la première station de *Serapias parviflora* de l'Hérault, et la plus riche connue à ce jour en Languedoc-Roussillon puisque plus de 1000 pieds y sont observables en fonction des conditions climatiques. La présence d'*Ophrys incubacea* est également remarquable en raison de sa rareté dans le département ; elle est accompagnée d'*O. arachnitiformis*, *O. lutea*, *O. apifera*, *O. scolopax*, *Himantoglossum robertianum*, *H. hircinium*, *Orchis anthropophora*, *S. lingua*, *Spiranthes spiralis*, *Anacamptis picta* et *A. pyramidalis*.

L'abondance locale de *S. parviflora* dans cette station protégée en partie par les nombreux bras d'eau boueuse qui rendent ces sites difficilement accessibles, ne doit pas faire oublier, malgré un

statut de réserve naturelle, la fragilité d'un tel site cerné par deux routes très fréquentées, une station balnéaire et un cordon littoral avec plus de 10 campings.

Michel Nicole

Bibliographie

Anonyme. 2005. Bagnas : un drame écologique évité. **Septimanie**, avril, 12- 13.

Fornairon P. 1984. Le Bagnas, réserve naturelle. **Le Courrier de la Nature**, 89: 23-27.

Hervy J.P., Hervy M. et Nicole M. 1999. *Serapias parviflora* Parlatore 1793 dans l'Hérault **L'Orchidophile**, 13 : 81-83.

Contact : Maison de la réserve – Domaine du Grand Clavelet 34300 Agde, 04 67 01 60 23. spn-agde@worldonline.fr



Serapias parviflora au Bagnas ; Cliché J.P. Hervy

Zones humides de l'Hérault (2) Le nouvel aménagement des Grand et Petit Travers

Sur les berges de l'Etang de l'Or, situé au nord des stations balnéaires de La Grande Motte et de Camon, le Conservatoire (CERL) a acquis plusieurs sites afin de préserver les différents milieux bordant cette vaste lagune de plus de 3000 hectares. L'Etang de l'Or ainsi que ses berges sont classés depuis 1983 au titre de la Loi de 1930. Parmi ces sites, les Grands et Petit Travers représentent sur le cordon littoral une valeur orchidophile très appréciable. Mais l'érosion naturelle, particulièrement forte sur cet espace, fait reculer la plage d'environ 1,4 mètres par an dans la partie la plus menacée faisant craindre la disparition complète et définitive de

celle-ci en une quinzaine d'années si aucune action n'est engagée rapidement.

En outre, cet espace sensible supporte une fréquentation annuelle évaluée à plus d'un million et demi de visiteurs. Le stationnement s'étale aujourd'hui sur les accotements de la RD 59 construite au milieu du cordon dunaire en longeant la plage ; alliée à la prolifération des restaurants et plages privées, cette pression anthropique constitue une réelle source de dégradation de l'environnement et un risque indéniable sur le maintien de la flore. Au plan orchidologique, ces zones dunaires

renferment 14 espèces d'orchidées, dont certaines protégées à l'échelle nationale (*Anacamptis fragrans*, *A. laxiflora*, *A. palustris*, *A. pyramidalis*, *Cephalanthera rubra*, *Epipactis palustris*, *Himantoglossum hircinum*, *H. robertianum*, *Ophrys apifera*, *O. incubacea*, *O. lutea*, *Serapias lingua*, *S. vomeracea*, *Spiranthes aestivalis*).

Un projet à l'étude évalue les conditions de maintien ou de suppression de la route actuelle entre les deux échangeurs des Petit et Grand Travers, en proposant la réorganisation de l'accès à la plage et du stationnement le long de la voie rapide et aux extrémités afin de restaurer les espaces dunaires qui serviront ainsi de défense naturelle.

En décembre 2003, les communes de Mauguio, Camon et La Grande Motte ont défini une mission d'élaboration d'un programme général d'aménagement du secteur (vocation du site, principes des accès et du stationnement, organisation des déplacements, transport public, pistes cyclables, accès handicapés, services...) visant à définir de manière concertée des scénarii d'aménagement du site de Petit Travers en s'inspirant de la démarche « Opération grand site », et d'en détailler les conditions de réalisation. La commune de Mauguio-Caron a d'ores et déjà

acquis le Mas du Petit Travers qui constitue un site stratégique pour l'aménagement d'un vaste espace public accueillant une aire de stationnement, des services d'information et d'accueil, des espaces végétalisés.

A ce jour, aucune décision n'a été prise concernant le démarrage des travaux, le CERL n'ayant pas donné son autorisation pour que de tels travaux aient lieu sur leur terrain. Il convient cependant de rester vigilant quant à la perspective d'aménagement de cette région limitrophe à la petite Camargue gardoise. La sur-fréquentation actuelle, sans cesse croissante, s'avère très destructrice ; mais un aménagement irraisonné pourrait avoir des conséquences encore plus graves sur la pérennité de ce milieu dunaire d'une très grande richesse.

Bibliographie

- Czerniejewski, L. 2005. Petit Travers : les révoltés de la plage payante. **La Gazette**, 889 : 7
Jones A. 2005. Le conservatoire préserve les côtes sauvages du béton. **Midi Libre** 19 juillet.
<http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/grandsdossiers/missionlittoral/>
<http://sauvonslaplagelibre.free.fr/>

Comment nomme-t-on une nouvelle espèce ?

Retenir le nom scientifique des plantes n'est pas une sinécure pour qui n'a pas eu de formation adaptée. La dénomination des plantes répond cependant à des règles très strictes. C'est en 1753 que Carl von Linné a instauré la nomenclature binomiale qui attribue à chaque espèce vivante un nom de genre et un nom d'espèce, exprimés en langue latine. Au nom de genre *Serapias*, par exemple, se voient ainsi associées plusieurs espèces telles que *vomeracea*, *lingua*, *neglecta*, *cordigera*, *olbia* etc...

Mais derrière le nom de chaque plante, se cache souvent le travail de plusieurs personnes qui ont contribué à sa validité. L'authentification finale fait intervenir le découvreur de la plante sur le terrain, le récolteur de l'échantillon et son descripteur. Découverte, récolte et description sont trois étapes souvent indépendantes. Il est cependant généralement admis que le ou les découvreurs d'une espèce est celui qui la nomme ; son nom suit le binôme genre-espèce. Link aura été l'auteur d'*Ophrys bombyliflora* qu'on écrira *Ophrys bombyliflora* Link. Ceci indique que Link est la fois l'auteur du binôme, l'auteur de sa description et

l'auteur de sa première description. Le raisonnement est identique pour *Dactylorhiza occitanica* Geniez, Melki, Pain et Soca ; ces quatre auteurs ont contribué à la détermination de cette orchidée du Sud de la France. L'avantage de cette nomenclature botanique est qu'elle permet de distinguer l'implication de plusieurs personnes dans la description d'une nouvelle espèce. La particule « in » précède toujours le nom de celui qui a publié la description, alors que la particule « ex » indique que l'auteur qui suit est celui qui a décrit et publié la plante. Chez *Ophrys passionis* Sennen ex J. et P. Devillers-Terschuren, Sennen a nommé cette *Ophrys* pour la première fois, alors que J. et P. Devillers-Terschuren l'ont décrite et publiée.

Mais la situation se complique à partir du moment où plusieurs botanistes interviennent pour changer le nom de genre ou d'espèce. Si le nom de genre est modifié, mais pas le nom d'espèce, l'auteur original reste en première position, mais entre parenthèses, alors que l'auteur de la nouvelle combinaison le suit immédiatement. Exemple, pour *Dactylorhiza saccifera* (Brongniart) Soo, Alphonse Brongniart est l'auteur du binôme initial, *Orchis saccifera*

Brongniart, que le botaniste hongrois Soo a changé en *Dactylorhiza saccifera* (Brongniart) Soo. Une modification du nom d'espèce implique un changement de statut taxonomique ; une espèce peut devenir sous-espèce ou une variété peut être élevée au rang d'espèce. C'est le cas d'*Ophrys aymoninii* (Breitstroffer) Buttler, anciennement d'*Ophrys insectifera* subsp. *aymoninii* Breitstroffer, que Buttler a élevé au rang d'espèce.

Mais pour certaines plantes, il est souvent impossible de connaître les noms des collecteurs, de l'auteur et du descripteur. Pour *Orchis simia* Lamarck et *Orchis laxiflora* Lamarck, le cas est limpide : c'est Jean Baptiste de Lamarck qui a récolté, nommé et décrit ces *Orchis*. A l'inverse, l'auteur, le récolteur et le descripteur peuvent être trois personnes différentes ; mais souvent les récolteurs sont d'anonymes amateurs quelques fois « oubliés » par les descripteurs et les auteurs d'une espèce. A la grande époque de la botanique descriptive, des récolteurs professionnels sont allés jusqu'à vendre leur découverte aux scientifiques qui les ont décrites et nommées. De nos jours, l'observation naturaliste a laissé la place à l'analyse moléculaire du vivant qui a introduit une nouvelle dimension dans le monde de la taxonomie. Depuis près d'une dizaine d'années ces travaux ont bousculé la systématique des orchidées jusqu'à troubler nos habitudes de terrain.

Bibliographie

Bateman R.M., Hollingsworth P.M., Preston J. Luo Y.B. Pridgeon A.M et Chase M.W. 2003. Molecular phylogentic and evaluation of

Orchidinae and selected *Habenariinae* (*Orchidaceae*). **Botanical Journal of the Linnean Society** 142: 1-40. [Pour se faire une idée des données récentes sur la taxonomie de certaines espèces d'orchidées]

Bournérias M. 1998. Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg. Ouvrage collectif sous l'égide de la Société Française d'Orchidophilie. Biotope, Paris, Pp 416. [Apporte des éléments sur l'histoire de l'orchidoflore française]

Camus E.G. 1921. Iconographie des orchidées d'Europe et du Bassin méditerranéen. Ed ; Paul Chevalier, Paris. Pp 122. [Permet de se familiariser avec le nom des orchidées au début du XXème siècle]

Dayrat B. 2003. Les botanistes et la flore de France ; trois siècles de découvertes. Ed. **Collection du Muséum d'Histoire Naturelle, série Archives**, Paris. Pp 690. [Une synthèse historique sur la contribution des naturalistes à la flore de France]

Jacquet P. Une histoire de l'orchidologie française. 2003. [Panorama historique de la découverte des orchidées]

Souche R. 2004. Les orchidées sauvages de France ; grandeur nature. Editions Pélican, Pp 340, Paris. [Apporte des éléments sur l'histoire de l'orchidoflore française]

Site internet : <http://www.tela-botanica.org> [Pour tout savoir sur le code de nomenclature botanique de St Louis]

Michel Nicole

Les flux de gènes : un bref aperçu

Les débats sur les organismes génétiquement modifiés ont popularisé l'expression *flux de gènes* sans qu'elle soit pour autant bien définie. Tout organisme vivant contenant des gènes, une interprétation large de l'expression signifierait que tout déplacement de cet organisme ou de ses cellules reproductrices se traduit par un flux de gènes. Pourtant, il est peu satisfaisant de considérer la plantation éventuelle d'un baobab dans la garrigue septimanienne comme un flux de gènes.

Pour le généticien, une définition opérationnelle du flux de gènes est la suivante : c'est le passage de gènes d'une population à une autre, où ils s'ajouteront à ceux déjà présents. Une population, animale ou végétale, peut être définie comme un ensemble d'individus qui se reproduisent préférentiellement entre eux, ceci pour des raisons biologiques (par exemple, décalage de période de

floraison chez les plantes), géographiques (isolement par la topographie ou la distance) ou autres. Remarquons que cette définition du flux de gènes ne préjuge pas de l'appartenance des populations source et cible à une même espèce, et concerne donc les flux tant intra-qu'interspécifiques.

Chez les végétaux, le flux de gènes peut se faire d'une population à l'autre par migration de pollen, de semences, voire de boutures. Pour qu'on puisse réellement parler de flux de gènes, il faut qu'il y ait intégration du gène immigrant dans la population, c'est à dire contribution de ce gène au patrimoine génétique d'individus de générations ultérieures. La phase de migration doit donc être suivie d'une phase réussie de fécondation, elle-même suivie du succès reproducteur de la plante issue de cette

fécondation. Ainsi les gènes immigrants seront-ils réellement intégrés dans la population d'arrivée.

Les flux de gènes sont perçus négativement à propos des OGM (Organismes Génétiquement Modifiés), parce que liés à la dissémination de transgènes. Il est utile de rappeler qu'ils sont hors de ce contexte particulier un des moteurs de l'adaptation des populations à leur environnement. Les flux de gènes sont en effet le seul facteur évolutif, avec la mutation, apportant de la diversité à une population. On imagine bien que l'arrivée de nouveaux gènes pourra permettre à une population très spécialisée dans sa niche écologique de s'adapter à une évolution de son environnement si elle devait se produire. C'est vrai pour les espèces sauvages comme pour les espèces cultivées. La domestication des plantes cultivées par les

agriculteurs s'est ainsi appuyée sur les échanges de gènes entre variétés locales pour générer de nouvelles variétés.

Que ces idées générales n'ocultent pas l'ampleur du travail qui reste aux généticiens et évolutionnistes. Certes, la détection des flux de gènes a fait de gros progrès au cours des dernières années, en raison des progrès des méthodes d'analyse moléculaire et des outils statistiques. Mais beaucoup reste à faire dans la compréhension fine des conséquences évolutives des flux de gènes et donc dans la gestion de ces flux dans le cadre de stratégies de conservation de la diversité biologique, remarquablement illustrée par la famille des orchidées.

Jean-Louis Pham (pham@mpl.ird.fr)

Le point de vue de..... Jean-Philippe Anglade sur « *Ophrys virescens* Philippe in Grenier 1859 dans le Gard »

Depuis sa réhabilitation en 2001, après plus d'un siècle d'oubli et de malentendus, *Ophrys virescens* a été signalé dans toute la région méditerranéenne française, du pied des Pyrénées à la frontière italienne et jusqu'aux contreforts alpins de la Drôme et de l'Isère.

En Languedoc cependant, et dans le département du Gard plus précisément, considérée comme hautement suspecte, avec quelques raisons, par la plupart des orchidophiles locaux, cette petite "nouveau-né" n'avait précédemment fait l'objet que de peu d'attention et de recherches¹, si bien que sa situation véritable demeurerait confuse. Les récentes observations, près de Nîmes, de nombreuses populations d'*Ophrys* de "type *aranifera*" mais aux fleurs miniatures, répondant globalement à la définition d'*O. virescens* (Delforge, 2001), ont relancé l'intérêt pour ce taxon critique et permis d'en apprécier les particularités morphologiques, écologiques et phénologiques, comparativement aux espèces sympatriques avec lesquelles il était d'habitude confondu : *O. passionis* et surtout *O. litigiosa*.

Quelques caractères morphologiques distinctifs

On note d'abord une gamme chromatique plutôt chaude chez *O. virescens* : le vert olive des pétales, souvent rehaussé d'orangé (plus de 60 % des

individus), contraste vivement avec la teinte plus claire des sépales ; une macule aux motifs parfois sinueux orne le centre d'un labelle brun vineux à quasi noir, avec des nuances rouille ou pourpres visibles jusque dans la marge. Tonalités plus ternes, en revanche, pour *O. litigiosa* : labelle brun clair, ocre rougeâtre ou bistre, pâlisant rapidement, avec une macule très réduite ; marge jaune, nette et constante, cernée d'une pilosité souvent franchement décolorée ; les pétales restent, sauf exception, d'un vert jaunâtre uni².

Les fleurs d'*O. litigiosa* se démarquent également de celles d'*O. virescens* par des sépales plus longuement lancéolés, généralement plus grands que le labelle (au moins sur la moitié basale de l'inflorescence), ce qui leur confère une physionomie caractéristique, bien que les données morphométriques soient, par ailleurs, très similaires chez l'une et l'autre espèce.

Quand *O. virescens* arbore un labelle très sombre et des pétales élargis, il se rapproche alors beaucoup d'*O. passionis* (de tels spécimens sont présents, de façon assez troublante, au sein de toutes les populations recensées dans le Gard), mais tout un ensemble d'éléments -dimensions moindres de toutes les pièces florales, forme plus régulièrement orbiculaire du labelle, pseudo-yeux et cavité

¹ identifiée toutefois très tôt (mais sur une seule station) par J-P HERVY dans l'Hérault, où plusieurs stations ont été découvertes depuis.

² Des individus à pétales et sépales blancs, roses ou jaunes se font remarquer, de temps à autre, au milieu d'*O. litigiosa* tout à fait typiques : ces formes à périanthe entièrement coloré -non vert- ne semblent jamais concerner *O. virescens*.

stigmatique plus verdâtres- l'en écarte significativement.

Certains critères concernant le port, la stature ou d'autres détails floraux, parfois avancés pour définir *O. virescens*, se sont avérés peu opérationnels sur les populations examinées. De même, la "défloraison jaune", censée affecter tout particulièrement cette espèce (les fleurs devenant uniformément jaune verdâtre et gardant durablement cet aspect sur la plante fanée), ne peut guère être acceptée comme signe distinctif, même si certains auteurs ont cru trouver là une justification de son nom latin, car ce phénomène inconstant désigne sans doute encore davantage *O. litigiosa*.

Phénologie, écologie

Assez largement répandu dans le Gard, *O. litigiosa* occupe à la fois pelouses, lisières et boisements clairs, depuis la plaine jusqu'à l'étage collinéen, pourvu que le substrat soit alcalin et plutôt frais. De nature sans doute plus frileuse, *O. virescens* se cantonne apparemment ici à des altitudes inférieures à 150 m (mais atteindrait le supraméditerranéen en Provence intérieure), en habitats ouverts et bien exposés, pâturages, friches, anciennes oliveraies gagnées par les garrigues à thym et ciste cotonneux, dominés en périphérie par le pin d'Alep.

Les deux taxons coexistent pourtant, parmi d'autres espèces d'*Ophrys*, sur quelques sites gardois : les premières fleurs d'*O. litigiosa* s'y épanouissent lorsque la floraison d'*O. arachniformis* est déjà bien engagée, soit autour du 20 mars en moyenne, *O. virescens* ne débutant la sienne que trois semaines plus tard, à peu près au même moment qu'*O. lutea* (à ce stade, *O. arachniformis* est presque totalement fanée et *O. litigiosa* déclinant), pour culminer fin avril et s'achever mi-mai³.

O. passionis, par contre, ne semble pas partager, localement tout au moins, le même territoire qu'*O. virescens* ; on peut cependant estimer, étant donné la grande précocité du premier sur ses implantations en basse vallée du Rhône (en fleurs dès la mi-mars, presque synchrone avec *O. arachniformis*), qu'un décalage phénologique important devrait apparaître en cas de syntopie.

Statut

Telle que connue actuellement dans le département,

³ Ces comparaisons phénologiques ne sont utilisables à des fins discriminantes que si les conditions stationnelles sont homogènes. Précisons, en outre, que sur les calcaires marneux constituant son milieu de prédilection, *O. litigiosa* peut éventuellement poursuivre sa floraison jusqu'en mai, même à faible altitude, et s'attarde encore davantage sur les hauteurs caussenardes où il n'est pas rare de trouver des individus encore frais début juin.

la distribution d'*O. virescens* se limite aux basses garrigues des environs de Nîmes, sur une étroite bande de 40 km² comprise entre le sud-ouest de l'Uzège, la plaine du Vistre et le sud de la Vauvage, secteur soumis à une forte pression urbanistique qui conserve malgré tout de nombreux sites où cette espèce prospère remarquablement. Au nord des communes de Milhaud, Bernis, Uchaud, c'est peut-être l'*Ophrys* le plus abondant, avec des stations cumulant plusieurs milliers de pieds dont la singularité par rapport à *O. passionis* et *O. litigiosa* s'exprime, en ces lieux, de manière évidente.

Cela étant, entre toutes ces entités étroitement apparentées, les mécanismes d'isolement reproductif ne paraissent pas toujours suffisamment efficaces pour interdire l'émergence de populations hybrides ou mal individualisées.

Ça et là dans le Gard comme sur l'ensemble de l'aire de répartition méridionale d'*O. litigiosa*, la présence, quelquefois prédominante, de plantes aux caractères manifestement équivoques brouille quelque peu la compréhension des différentes espèces en jeu sur le terrain, et complique en conséquence les démarches d'identification. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que de nombreux observateurs aient pu douter de la valeur d'*O. virescens*, d'autant que la diagnose de Grenier (à peine convaincu lui-même, à l'époque, de l'originalité de ce qu'il décrit) et les notes de Philippe autorisent aujourd'hui diverses interprétations.

Fastidieuses mais finalement banales, touchant un représentant d'un complexe taxinomique en chantier perpétuel, ces difficultés ne devraient toutefois plus empêcher cette espèce, avant plus ample information, de figurer dans les cartographies et dans les travaux sur l'orchidoflore locale. Si l'on en juge par la stabilité et l'importance des peuplements susceptibles de lui être attribués dans la région, *O. virescens* mérite, en effet, d'être reconnu.

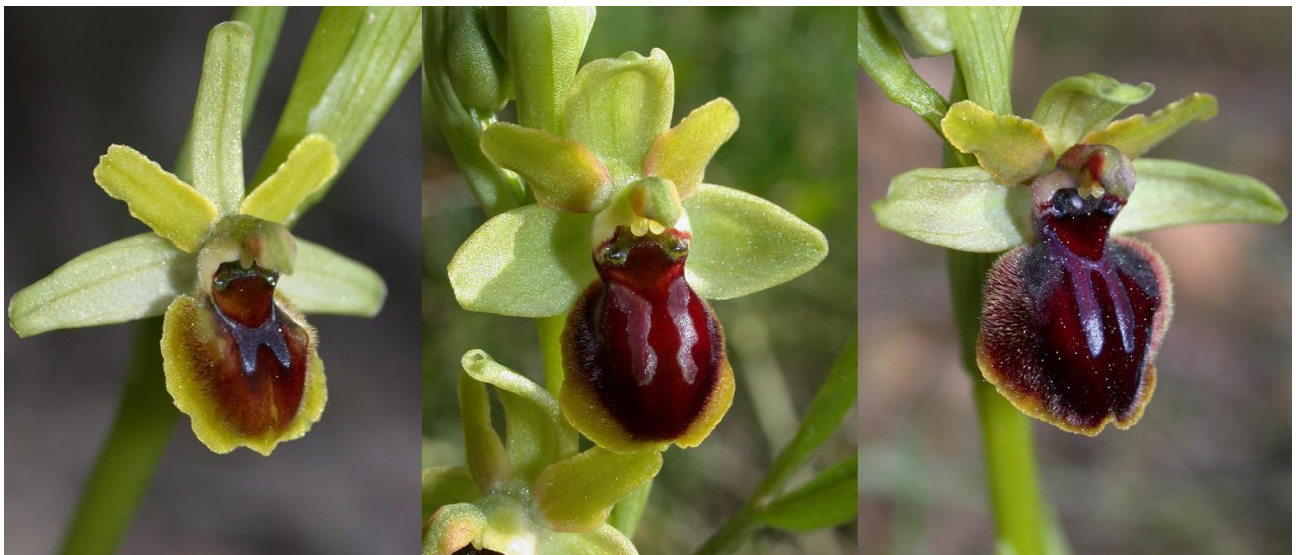
Bibliographie

- Delforge, P. & Viglione J. 2001. *Ophrys sphegodes* MILLER 1768 et *Ophrys virescens* PHILIPPE ex GRENIER 1859 en Provence. **Naturalistes Belges** 82 (Orchid. 14) : 119-129.
- Delforge, P. 2001. Guide des Orchidées d'Europe, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, 2ème édition: 544-547, Delachaux et Niestlé, Lausanne-Paris.
- Grenier C. 1859. Recherches sur quelques orchidées des environs de Toulon. **Mémoire de la Société d'Émulation du Doubs** Série 3,4 : 396-398.

Jacquet P. 2003. Une répartition des orchidées sauvages de France, 3ème mise à jour. **Société Française d'Orchidophilie.**

Soca R. 2003. *Ophrys pseudospeculum*, *Ophrys araneola* et *Ophrys litigiosa*. **Le Monde des Plantes** 98 (478) : 12-17

Souche, R. 2004. Les Orchidées sauvages de France. Pages 211-212, Les Editions du Pélican/Paris



En haut : *Ophrys virescens* ; en bas, de gauche à droite : *O. litigiosa*, *O. virescens* et *O. passionis*.

Clichés : J.P. Anglade

Les observations remarquables dans nos départements

Malgré la médiocrité de la saison, nos promenades sur le terrain furent, dans certains cas, l'occasion de bonnes surprises.

Pour l'Hérault, la découverte d'une deuxième station d'*Ophrys catalaunica* (un pied ; P. Feldmann) mérite d'être soulignée. Sa localisation au nord de Montpellier en fait la station la plus orientale connue. Autre nouveauté, la confirmation de la présence d'*Orchis provincialis* dans le nord du département. Une station de quatre pieds a en effet été observée dans le massif du Pic Saint Loup (B. Schatz), où elle avait jadis été signalée, mais jamais retrouvée.

Dans le Gard et dans l'Hérault, suite à la sortie organisée par J.P. Anglade et F. Dabonneville sur *O. virescens*, plusieurs stations de plaines jusqu'alors attribuées à *O. araneola*, voire *O. passionis*, ont été revisitées puis modifiées pour *O. virescens*. Plusieurs autres stations d'*O. massiliensis* ont été également découvertes dans le Gard par J. P. Anglade qui a de même confirmé la présence d'*O. santonica* en dénichant une deuxième station sur le

Causse de Blandas. Enfin, C. Le Barz qui effectuait un mémoire de DESS sur le camp militaire des Garrigues (Nîmes) y a trouvé la quatrième station d'*O. lupercalis*, une nouvelle station d'*O. virescens* et, surtout, une troisième du magnifique *O. bertolonii* (ex *O. aurelia*).

Des observations intéressantes ont été rapportées dans le département de la Lozère par J. Porro et A. Marchal. Outre la variété *longibracteatum* de *Coeloglossum* (voir les sorties 2005), *O. litigiosa* à périanthe rose a été observée au Pompidou et *O. aranifera* à périanthe blanc à Florac.

En Aveyron, une population de petits *O. lutea* a été remarquée sur le Causse Rouge de même qu'*O. arachnitiformis* susp. *occidentalis*. L'hybride *Anacamptis menosii* (*A. papilionacea* x *fragrans*) a été rapporté de Linas (J. Porro et A. Marchal). Par ailleurs, dans ce département, la présence d'*Epipactis leptochila* a été confirmée par A. Soulié. Ce dernier a également rapporté un rare cas d'un double pied d'*E. helleborine* aux feuilles couleur de lait et base de la tige violette.



Epipactis helleborine

Les bois de Lenne, 12 ; cliché : A. Soulié
et

Ophrys bertolonii (ex *O. aurelia*)
Nîmes, 30 ; cliché : F. Dabonneville